



Une infirmière du Bureau de santé de l'est de l'Ontario vous visite à l'hôpital pour vous renseigner sur les services du programme **Bébés en Santé, Enfants en Santé** qui sont disponibles à votre famille.



Soins à la mère et à l'enfant Heures de visites

- Le conjoint et la personne-ressource sont admis en tout temps .
- Maximum 2 personnes-ressources à la fois.
- **L'acte de filmer n'est pas permis dans les salles de travail ou d'accouchement**

Heures de visites
11 h à 13 h and 16 h à 20 h

Les enfants de moins de 13 ans, si autorisés à rendre visite, doivent être accompagnés d'une personne adulte



Cornwall Community Hospital
Hôpital communautaire de Cornwall



Soins à la mère et à l'enfant



Cornwall Community Hospital
Hôpital communautaire de Cornwall

840, avenue McConnell Avenue, Cornwall, ON K6H 5S5

www.cornwallhospital.ca

mai 2012



Nous vous remercions d'avoir choisi les Salles de travail, d'accouchement et de rétablissement de l'Hôpital communautaire de Cornwall pour donner naissance à votre enfant. Nous offrons des soins à la mère et à l'enfant de qualité, axés sur la famille, qui respectent les choix individuels, la culture et les coutumes de chacun. Nous reconnaissons que la naissance est un événement naturel, particulièrement marquant dans la vie d'une famille.

Pour que votre enfant vienne au monde dans les meilleures conditions possible, nous souhaitons vous transmettre certaines directives. Pour garantir l'intimité, le respect et la sécurité des familles, nous vous demandons d'observer les consignes suivantes :

- * Deux personnes-ressources sont admises auprès de la mère pendant le travail
- * Deux personnes supplémentaires peuvent patienter dans la zone située en face des ascenseurs;
- * Pour accéder à la salle des naissances, veuillez utiliser la sonnette/interphone située à l'entrée – faites preuve de patience.

À l'Hôpital communautaire de Cornwall, nous avons mis en place une procédure visant à assurer la sécurité des nouveau-nés. À la naissance, votre enfant recevra 2 bracelets d'identification. La mère et la personne-

ressource identifiée comme telle recevront également un bracelet portant le même numéro et les mêmes données. Chaque fois que la mère et le nouveau-né sont réunis après une séparation, les bracelets doivent être vérifiés. Nous vous demandons de ne pas vous offusquer si on vous demande de présenter votre bracelet d'identification; cette mesure vise à vous protéger ainsi que votre enfant.

Pour assurer la protection de votre enfant durant votre séjour à l'hôpital, veuillez respecter les mesures de sécurité suivantes:

- * Vérifiez toujours la carte d'identité de l'hôpital de la personne à qui vous remettez votre nouveau-né;
- * Si vous devez quitter l'unité, informez l'infirmière de votre enfant pour qu'elle puisse assurer la sécurité de votre nouveau-né;
- * Maintenez la porte de votre chambre fermée autant que possible;
- * Ne retirez pas votre bracelet d'identification et celui de votre enfant avant votre retour à la maison;
- * Ne sortez jamais votre enfant de l'Unité de soins à la mère et à l'enfant sans en discuter avec votre infirmière.

Les visiteurs ont accès aux zones autorisées durant les heures de visites uniquement. Nous tenons à ce que vous vous sentiez en sécurité en

tout temps.

Si l'état de votre enfant vous préoccupe, utilisez le bouton d'appel d'urgence pour obtenir une aide immédiate.

HUGS/PEDZ®

Le système de protection des nourrissons et des enfants HUGS/PEDZ est en place pour protéger les nourrissons et les enfants contre la menace d'enlèvement, et il a été configuré afin de fonctionner de manière à appuyer facilement nos mesures de sécurité existantes

Tous les nourrissons et enfants (8 ans et moins) recevront une étiquette HUGS/PEDZ® qui sera fixée au moyen d'une attache douce à l'épreuve des modifications autour de la cheville ou du poignet.

Ce que vous devez savoir pour prévenir les fausses alarmes de l'étiquette Hugs...

- * L'étiquette HUGS/PEDZ® et l'attache à l'épreuve des modifications doivent être en contact avec la peau.
- * Ne jamais tirer sur l'étiquette ou l'attache HUGS/PEDZ® ou tenter de les desserrer.
- * Ne jamais couper l'attache à l'épreuve des modifications.
- * Il faut encourager l'enfant à ne pas manipuler ou « jouer avec » l'étiquette ou l'attache HUGS/PEDZ®.
- * Les enfants et les nourrissons qui portent les

étiquettes HUGS/PEDZ® ne doivent pas traverser la ligne jaune et noir rayée sur le plancher menant au hall de l'ascenseur.

- * Il faut tenir les nourrissons et les enfants éloignés des sorties de secours à l'extrémité du corridor.

La sécurité de votre enfant après votre retour à la maison

Ouvrez une fiche de renseignements sur votre nouveau-né. Celle-ci doit comprendre une photo en couleurs (visage et épaules), les empreintes de ses pieds, ainsi qu'une description complète de votre enfant. Notez en particulier les signes distinctifs comme les taches de naissance ou les grains de beauté, entre autres. Il est important de mettre cette fiche à jour tous les trois mois au cours des deux premières années de vie de l'enfant. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'organisme Child Find à www.ontario.childfind.ca (site en anglais seulement).

Des questions? N'hésitez pas à consulter le personnel de l'Unité de soins à la mère et à l'enfant pour toute question ou en cas d'inquiétude.

613-938-4240 poste 2251 ou poste 2242